



Formulaire 15663*01 : Demande de transfert d'autorisation préalable de mise en location de logement

Cerfa n° 15663*01 - Ministère chargé du logement

Permet au nouveau bailleur de se faire transférer l'autorisation de mise en location du logement acheté si le secteur géographique du logement est concerné. À remettre à l'EPCI () ou à la mairie.

➔ **À savoir** : l'accord du bénéficiaire initial de l'autorisation est requis.

Accéder au
formulaire [PDF - 116.5 KB] ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15663.do)

Vérfifié le 06 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Peut-on mettre en location un logement dans une zone d'habitat indigne ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34210>)